

---

## Réunion du GAC avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

---

### Séance 9

---

#### Objectif de la séance

Le GAC et le Comité consultatif At-Large (ALAC) se réunissent régulièrement lors des réunions publiques de l'ICANN pour discuter des questions de politique publique présentant un intérêt pour les parties prenantes gouvernementales et les utilisateurs finaux d'Internet.

Lors de l'ICANN80, les groupes échangeront leurs points de vue sur une question présentant un intérêt commun : la résolution de conflits.

Récemment, lors de l'ICANN77, le GAC a émis un avis sur les [enchères : mécanismes de dernier recours/résolution privée des ensembles conflictuels dans les nouveaux gTLD](#), recommandant au Conseil d'administration (1) de prendre des mesures pour éviter l'utilisation d'enchères de dernier recours dans les conflits entre les candidatures commerciales et non commerciales, d'autres solutions pour la résolution de ce type d'ensembles conflictuels pouvant être envisagées, telles que le tirage au sort, (2) d'interdire ou de fortement décourager les moyens monétaires privés de résolution des ensembles conflictuels, y compris les enchères privées.

#### FONDEMENTS

Bien que le GAC reconnaisse que, dans le but de réduire d'éventuelles manipulations, la recommandation 35.3 du rapport final du Groupe de travail du PDP SubPro incluait la nécessité de soumettre les candidatures dans l'intention, « de bonne foi », d'exploiter un TLD, le GAC réitère ses préoccupations concernant la mise en œuvre de cette condition, et fait remarquer que les mesures punitives en cas de non-respect de la condition d'intention de « bonne foi » ne sont pas suffisamment définies. En ce qui concerne les enchères de dernier recours, le GAC réaffirme qu'elles ne devraient pas être utilisées dans des conflits entre des candidatures commerciales et non commerciales. En outre, le GAC réaffirme que les moyens monétaires privés de résolution des ensembles conflictuels devraient être interdits ou fortement découragés, afin d'empêcher les candidatures sous de faux prétextes à des fins de gain monétaire. D'autres moyens, tels que le tirage au sort, peuvent être utilisés pour résoudre des ensembles conflictuels. Le GAC soutient le point de vue de l'ALAC, présenté dans son avis au Conseil d'administration de l'ICANN, selon lequel « les enchères privées devraient être interdites » et que si « l'on autorise exclusivement les enchères de l'ICANN, les recettes de ces enchères de l'ICANN pourront au moins être utilisées à

des fins d'intérêt public, tel que cela a été déterminé par le CCWG sur les recettes des enchères ».

## Points de discussion et questions

En cours de développement au moment de la rédaction du présent document d'information.

## Contexte

L'ALAC est composé de 15 membres qui représentent la communauté At-Large, à savoir deux membres choisis par chacune des cinq organisations régionales At-Large (RALO) et cinq membres nommés par le Comité de nomination de l'ICANN. Pour défendre les intérêts des utilisateurs finaux, l'ALAC formule des conseils sur les activités de l'ICANN, notamment en matière de politiques Internet élaborées par les organisations de soutien de l'ICANN.

Le GAC et l'ALAC se réunissent lors des réunions publiques de l'ICANN afin de coordonner les questions politiques de l'ICANN présentant un intérêt commun et d'en discuter. Par le passé, ils ont collaboré afin de rédiger des déclarations conjointes sur des questions politiques et opérationnelles.

- [Lettre conjointe du Conseil d'administration de l'ICANN sur le programme de soutien aux candidats \(ASP\) aux nouveaux gTLD](#) (mai 2024)
- [Déclaration conjointe sur la promotion d'une participation inclusive, éclairée et significative au sein de l'ICANN](#) (mars 2019)

## Principaux documents de référence

- [Communiqué de l'ICANN77 de Washington, D.C.](#) (juin 2023)
- [Retours du GAC sur les commentaires publics transmis au Conseil d'administration de l'ICANN](#) (juin 2021) (voir Enchères p.8)
- [Avis de l'ALAC transmis au Conseil d'administration de l'ICANN concernant les recommandations relatives au PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD](#) (avril 2021)
- [Rapport final du PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD de la GNSO](#) (février 2021)

## Gestion des documents

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Titre</b>                | Document d'information pour la séance 9 du GAC de l'ICANN80 - Réunion du GAC avec l'ALAC |
| <b>Distribution</b>         | Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)                |
| <b>Date de distribution</b> | Version 1 : Mai 2024   |